

	<h2>Fiche signalétique</h2>	<p><b>24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence</b>  <b>Urgence médicale/</b>  <b>Empoisonner le Contrôle:</b>  <b>Dans Les Etats-Unis: Appel</b>  <b>1-800-222-1222.</b></p> <p><b>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</b></p> <p><b>Urgence transport/Centre national de Réponse:</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1-800-535-5053</b>  <b>1-352-323-3500</b></p> <p>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</p>
---	-----------------------------	---

**IMPORTANT:** Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

This Safety Data Sheet is available in American Spanish upon request.  
 Los Datos de Seguridad pueden obtenerse en Espanol si lo requiere.

<b>Nom:</b>	Asphalt Filler & Sealant	<b>Date de Révision:</b>	4/11/2022
<b>Product UPC Number:</b>	070798709959	<b>Remplace:</b>	Nouvelle feuille de données de sécurité
<b>Product Use/Class:</b>	calfeutrant	<b>SDS No:</b>	1701865
<b>Fabricant:</b>	DAP Global Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	<b>Imported by:</b>	DAP Canada 475 Finchdene Square Unit 5 Scarborough, Ontario M1X 1B7 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)
	Fiche signalétique Coordinateur: MSDS@dap.com		Fiche signalétique Coordinateur: MSDS@dap.com
	Emergency Telephone: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500, 1-800-222-1222		Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500
<b>Préparateur:</b>	Affaires réglementaires et environnementales		

## 2. Identification des dangers

**Classification SGH**

Liquide inflammable, catégorie 4, STOT, exposition répétée, catégorie 2, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4

**Symboles du produit****Mention d'avertissement**

Avertissement

**Dangers spécifiques**

83% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

**MENTIONS DE DANGER SGH**

Liquide inflammable, catégorie 4	H227	Liquide combustible
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**SGH étiqueter les conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

**3. Information sur les composants**

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Asphalte	8052-42-4	10-30	Pas d'information	Pas d'information
Naphtha (pétroleum), heavy straight-run	64741-41-9	5-10	GHS08	H304
Carbonate de magnésium	546-93-0	3-7	Pas d'information	Pas d'information
Silicate d'Aluminium de Hydrous	8031-18-3	1-5	GHS07	H319-332-335
Solvant Stoddard	8052-41-3	1-5	GHS08	H304-372

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

**4. Premiers secours**

**En cas d'exposition par inhalation:** En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement. S'il y a des signes ou symptômes d'exposition à l'hydrogène sulfuré (irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, dérangements gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience),

**En cas de contact avec la peau:** Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, obtenir se soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés.

**En cas de contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** La vapeur de ce matériau s'enflamme facilement à des températures supérieures à 150 degrés F si une source d'inflammation est présente. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air à des températures supérieures à 150 degrés F. Éliminer toute source d'ignition : chaleur, équipement électrique, étincelles et flamme.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Water Spray or Fog, Water

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Pas d'information

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** Éliminer immédiatement toute source d'ignition. Contenir et enlever le produit déversé à l'aide d'un matériau inerte et absorbant. Disposer du matériau absorbant contaminé et des restes de produit non utilisé en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Entourez d'une digue pour empêcher que le produit ne se déverse dans les égouts ou les eaux de surface. Versez le liquide dans un conteneur prévu à cet effet. Lire toutes instructions de produit avant d'utiliser. L'équipement protectif personnel doit inclure des gants imperméables, l'usure d'oeil protective, et les vêtements de travail convenables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

## 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER.** Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants non utilisés fermés. Porter un équipement de protection individuel approprié. Évitez de respirer les vapeurs et ne laissez pas le produit venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez dans un espace bien aéré. Laver vigoureusement après la manipulation.

**Stockage:** Entreposer loin de toute source d'ignition et de la chaleur. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer les contenants loin de la chaleur excessive ou du froid excessif. Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants. Conserver le récipient bien fermé.

## 8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH-TLV STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Asphalte	0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA fume, inhalable particulate matter	N.E.	N.E.	N.E.
Naphtha (petroleum), heavy straight-run	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Carbonate de magnésium	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Silicate d'Aluminium de Hydrous	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	N.E.	500 ppm TWA, 2900 mg/m <sup>3</sup> TWA	N.E.

**Conseils supplémentaires:** MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

### Protection individuelle



**Équipement de protection respiratoire:** Dans certaines circonstances, lorsque le niveau anticipé de concentrations en suspension est supérieur aux limites d'exposition permises, il est nécessaire de porter un respirateur purificateur d'air muni d'une cartouche ou d'un filtre à cartouche anti-vapeurs organiques. Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respiratoire autonome. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



**Protection de la peau:** Portez des gants en néoprène.



**Protection des yeux:** Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Procurer une fontaine oculaire et un tablier imperméable aux solvants s'il y a un risque de contact avec le corps.



**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Caractéristiques:</b>	Coloré	<b>Etat Physique:</b>	Encre Grasse
<b>Odeur :</b>	Dissolvant fort	<b>Seuil de l'odeur:</b>	Pas Etabli.
<b>Densité, g/cm3:</b>	1.65 - 1.65	<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Freeze Point, °C:</b>	Pas Etabli.	<b>Viscosité (mPa.s):</b>	Not Established
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pas Etabli.	<b>Partition Coeff., n-octanol/water:</b>	Pas Etabli.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas Etabli.	<b>Limites d'explosion,%:</b>	N.E. - N.E.
<b>Plage du point d'ébullition:</b>	100 - 100	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas Etabli.
<b>Point d'éclair minimum, ° C:</b>	72.8	<b>Pression de vapeur, en mmHg:</b>	Pas Etabli.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas Etabli.	<b>Méthode Flash:</b>	Pensky-Martens Closed Cup
<b>Densité de vapeur:</b>	Pas Etabli.	<b>Flammability, NFPA:</b>	Combustible Liquid Class IIIA
<b>Poussières combustibles:</b>	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celui de l'agent propulseur.)

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité :** Stable lorsque les températures et les pressions sont normales.

**Conditions à éviter:** Chaleur excessive ou froid excessif. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**INCOMPATIBILITÉ:** des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Maintenir éloigné des agents oxydants forts, de la chaleur et de flammes nues. des acides forts et des bases fortes

**Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes d'azote.

## 11. Informations toxicologiques

**Inhalation:** L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation du nez, de la gorge, des poumons et des voies respiratoires. Cette substance contient des composés de soufre qui peuvent former de l'hydrogène sulfuré. L'odeur d'œufs pourris de l'hydrogène sulfuré n'est pas un indicateur de concentration fiable. Un des signes et symptômes d'exposition excessive à l'hydrogène sulfuré est l'irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, problèmes gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience. Des concentrations d'hydrogène sulfuré de 1000 à 2000 ppm peuvent être extrêmement nocives. Cette évaluation des risques encourus est basée sur des données provenant de substances similaires.

**Contact avec la peau:** Peut causer une irritation de la peau. Une exposition excessive avec la peau peut causer un assèchement de la peau pouvant dégénérer en dermatite ou en brûlures chimiques.

**Contact avec les yeux:** Peut causer une irritation des yeux.

**Ingestion:** Nocif ou mortel si ingéré. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durcit. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Cancérogénicité:** Pas d'information

**RISQUE DE SANTE CHRONIQUE:** Ce produit contient de l'argile contenant de la silice cristalline. La silice cristalline a été classifiée cancérigène par l'AIRC, toutefois, les particules sont recouvertes d'asphalte et ne peuvent être inhalées. Dans ces conditions, il n'y a pratiquement aucune chance d'inhaler de la silice cristalline et de développer une maladie. Les études, lors desquelles les souris ont été exposées à différentes variétés d'asphalte, n'ont démontré aucune incidence sur le taux de cancer; par contre, les études, lors desquelles les souris ont été exposées à des solvants d'hydrocarbure ont démontré une croissante incidence sur certains types de cancer. Des contacts brefs ou intermittents avec des produits d'asphalte ne devraient pas causer d'effet différé. Une manipulation normale de ce produit ne devrait pas causer de cancer chez l'humain. Le contact avec la peau et respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs doivent être réduits au minimum. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice

crystalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérigène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérigène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:** Peau le Contact, Inhalation

#### Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
8052-42-4	Asphalte	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	N.I.
64741-41-9	Naphtha (pétroleum), heavy straight-run	N.I.	N.I.	N.I.
546-93-0	Carbonate de magnésium	>2000 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
8031-18-3	Silicate d'Aluminium de Hydrous	N.I.	N.I.	N.I.
8052-41-3	Solvant Stoddard	>7000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	21 mg/L Rat

N.I. = Aucune information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Pas d'information

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Informations sur l'évacuation:** Disposer des liquides dans un site d'enfouissement est interdit. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** Éliminer immédiatement toute source d'ignition. Contenir et enlever le produit déversé à l'aide d'un matériau inerte et absorbant. Disposer du matériau absorbant contaminé et des restes de produit non utilisé en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Entourez d'une digue pour empêcher que le produit ne se déverse dans les égouts ou les eaux de surface. Versez le liquide dans un conteneur prévu à cet effet. Lire toutes instructions de produit avant d'utiliser. L'équipement protectif personnel doit inclure des gants imperméables, l'usure d'oeil protective, et les vêtements de travail convenables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

## 14. Informations relatives aux transports

**Précautions de transport spéciaux:** Transport1 <undefined>

<b>DOT Numéro UN/NA:</b>	NA1993
<b>approprié Nom d'expédition:</b>	Solids containing flammable liquid, n.o.s.
<b>Nom technique:</b>	Pas Applicable
<b>Catégorie de risque:</b>	3 Flammable liquid
<b>Sous-classe de danger:</b>	N.A.
<b>Groupe d'emballage:</b>	III

## 15. Informations réglementaires

### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États-Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

## 16. Autres informations

**Date de Révision:** 4/11/2022 **Remplace:** Nouvelle feuille de données de sécurité

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Conversion du norme de communication des dangers/GHS  
**Fiche de données de sécurité créé(e) par:** Service des affaires réglementaires

**Evaluations HMIS:**

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
2*	2	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 193.1

COV du matériau, g/L: 192

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 2.98

VOC Actual, Wt/Wt%: 11.7

**Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données

sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE

SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de

manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte

spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.